

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2014

**SÉANCE DU 30 JANVIER 2014** - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 janvier 2014. L'an deux mil quatorze le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel – DUVAL Bernard - MONNIER Pascal – Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – Mmes LEGO Christèle - GAUTUN Lysiane -

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. LEBOSSÉ Jean-Claude - BELLANGER Serge - POTIER Nicolas - Mme DESSARTHE Valérie -

**ÉTAIT ABSENTE** : Mme LE MOINE Nelly -

**M. LEBOSSÉ Jean-Claude a donné pouvoir à M. GESLIN Daniel.**

**M. BELLANGER Serge a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.**

**Mme DESSARTHE Valérie a donné pouvoir à M. DUVAL Bernard.**

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme BEUCHER Sylvie est désignée secrétaire de séance.
- **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2013** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- **Adoption de l'ordre du jour** :

### **Ajout** :

- Mise en accessibilité et rénovation des sanitaires de la salle polyvalente : demande de subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire sénatoriale

### **Soumis à délibération** :

- Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles
- Vote des subventions aux associations
- Demande de subvention de la Société Sportive pour l'entraînement des jeunes
- Demandes de subvention voyages scolaires
- Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2014
- Renouvellement contrat d'entretien matériel cuisine cantine et salle polyvalente

### **Non soumis à délibération**

- Bien sans maître « 6 rue des Tisserands »
- Carnaval de l'école organisé par l'APE du SIVOS Assé-Sougé
- Problème de distribution du courrier (réponse de la Poste)
- Venue de Mgr l'Evêque du Mans à Sougé
- Rapports des Adjoints
- Informations diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**MISE EN ACCESSIBILITE ET RENOVATION DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE SENATORIALE :**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat :**

Suite à une demande qu'il avait soumise à M. Roland du **Luart**, sénateur de la Sarthe, le Maire informe le Conseil que, par courrier en date du 30.01.2014, le sénateur propose l'attribution d'une **subvention parlementaire exceptionnelle** de **15 000 €** au bénéfice de la commune, en réponse à la demande d'aide financière au titre de la **Réserve Parlementaire** sénatoriale pour les travaux de mise en accessibilité et en conformité de la salle polyvalente, déposée en février 2013.

Le dossier règlementaire devant lui être transmis avant le 15 février 2014 pour transmission au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil est en conséquence invité à prendre la délibération suivante :

**DELIBERATION N°D20140130-001** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil municipal, le projet de mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente comprenant notamment la réfection des blocs sanitaires et de l'entrée (intérieure et extérieure), établi par l'Atelier d'Architecture DELAROUX, rendu nécessaire pour l'accueil dans les E.R.P (Etablissement Recevant du Public).

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 53 000 € HT auquel s'ajoutent les honoraires de Maîtrise d'Œuvre dont le montant s'établit à 7 000 € HT.

Ce projet est susceptible d'être - en partie - financé par une subvention au titre de la Réserve Parlementaire du Sénat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet présenté, décide de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat de **15 000 €** au titre de la Réserve Parlementaire sénatoriale du Ministère de l'Intérieur et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Coût de l'opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Travaux	53 000	Maître d'Ouvrage (Commune)	34 400
Mission Maîtrise d'Œuvre	7 000	DGE Etat (20 %)	10 600
		<b>SOUS TOTAL</b>	<b>45 000</b>
		<b>Besoin de financement</b>	<b>15 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire sénatoriale du Ministère de l'Intérieur, et à signer tous les documents s'y rapportant.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALPES MANCELLES :**

**• MODIFICATION STATUTAIRE – COMMUNICATION ELECTRONIQUE :**

**DELIBERATION N°D20140130-002** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Sarthe définit les principaux objectifs pour un aménagement numérique équilibré du territoire de notre département. Il vise en particulier le déploiement d'un réseau fibre jusqu'à l'utilisateur final à un rythme compatible avec les capacités financières des collectivités locales et sous réserve de l'obtention des aides de la Région, de l'Etat et des Fonds structurels européens.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-17 et L.1425-1, M. le Maire propose de modifier les statuts communautaires et d'insérer la compétence suivante au paragraphe 2-11 des statuts :

**« établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications présentées ci-dessus,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes mancelles présentée en annexe,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**• MODIFICATION STATUTAIRE – ADHESION A UN SYNDICAT MIXTE :**

**DELIBERATION N°D20140130-003** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5211-20 et L.5214-27, M. le Maire propose de modifier l'article 8 des statuts communautaires de la façon suivante :

Article 8

**Conformément à l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte se fait par simple délibération du conseil communautaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modifications présentées ci-dessus,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes mancelles présentée en annexe,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**• MODIFICATION STATUTAIRE – CENTRE SOCIAL :**

**DELIBERATION N°D20140130-004** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Afin de mettre en conformité les statuts communautaires dans le cadre des relations avec le centre social, M. le Maire propose de les modifier de la façon suivante :

Ajouter la compétence suivante au paragraphe 2-9 des statuts :

- **CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL : dans le cadre des objectifs fixés par la convention partenariale CAF animation vie sociale (animation globale et coordination et animation collective famille)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à :

- Accepte les modifications présentées ci-dessus,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes mancelles présentée en annexe,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

**• MODIFICATION STATUTAIRE – CLIC :**

**DELIBERATION N°D20140130-005** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Afin de mettre en conformité les statuts communautaires depuis l'intégration du CLIC au Conseil général de la Sarthe, il est proposé de les modifier de la façon suivante :

Supprimer au paragraphe 2-9 des statuts :

- ~~PERSONNES AGEES : Centre local d'information et de coordination~~

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : :

- Accepte les modifications présentées ci-dessus,
- Valide la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes des Alpes mancelles présentée en annexe,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant

### VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

**DELIBERATION N°D20140130-006** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Conseil décide d'augmenter les subventions aux associations communales **de 1 %** arrondi à l'euro supérieur. Les subventions accordées aux associations extérieures ne sont en revanche pas majorées.

Les subventions suivantes sont en conséquence attribuées :

<b><u>Associations locales (+1%)</u></b>	
Société Sportive Sougéenne	1 471 €
Comité des Fêtes	*1 464 €
Musique Municipale	438 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1004 €
Société de Chasse	438 €
Pétanque Sougéenne	438 €
Coopérative Scolaire	607 €
A.F.N.	133 €
La Truite des Alpes Mancelles	190 €
GDCEC (Groupement de Défense Nuisibles)	100 €
Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon	438 €
Les Lutins Sougéens	300 €
<b><u>Associations et organismes extérieurs</u></b>	
A.D.M.R	274 €
Petits Pas Cadencés	34 €
Basket Club Fresnois	30 €
Union Fresnoise Tennis	32 €
La Prévention Routière	112 €
Infirmes Moteurs Cérébraux	37 €
Lycée Les Horizons	20 €
BTP CFA de la Sarthe	20 €
Association Cantonale Comice Agricole	1,10 € par hab. soit 995.50 €
Association Parents d'Elèves SIVOS	200 €
Association des Lyres de Haute Sarthe	400 €
Gymnastique de l'Union Fresnoise	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 205.50 €</b>

La subvention attribuée au Comité des Fêtes est majorée de 460 € afin de compenser le coût de location d'une nacelle pour les illuminations de fin d'année, auparavant financé par le budget Communal. Cette location ne pouvant plus être gérée par la Commune pour des questions de responsabilités juridiques.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 - article 6574 "*subventions de fonctionnement aux associations*".

Conformément à ce qui avait été décidé antérieurement et notifié par écrit, la subvention n'est pas reconduite pour les Associations extérieures n'ayant pas fourni une demande circonstanciée avec copie de leurs comptes.

Les demandes reçues après le vote du budget primitif 2014 ne seront également pas étudiées.

#### **SUBVENTION AU CLUB DES AINES RURAUX :**

**DELIBERATION N°D20140130-007** (Présents : 09 – Votants : 10 – Pour : 10)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à l'**Association du Club des Aînés Ruraux** pour l'année 2014.

Monsieur Daniel GESLIN, Conseiller municipal, directement concerné en tant que Président de cette Association, s'est retiré de la séance au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de cette subvention à **438 €** pour l'année 2014.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 - article 6574 "*subventions de fonctionnement aux associations*".

#### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE :**

**DELIBERATION N°D20140130-008** (Présents : 09 – Votants : 10 – Pour : 10)

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à l'**Association de Gestion de la Cantine Scolaire**, pour l'année 2014.

Monsieur le Maire directement concerné en tant que Président de l'Association, s'est retiré de la séance au moment du vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de cette subvention à **15 000 €** pour l'année 2014.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2014 - article 6574 "*subventions de fonctionnement aux associations*".

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE SPORTIVE POUR L'ENTRAINEMENT DES JEUNES (SAISON 2013/2014) :**

**DELIBERATION N°D20140130-009** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention de la Société Sportive Sougéenne, afin de financer le coût de l'entraînement des jeunes le mercredi après-midi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention auparavant attribuée à la Société Sportive pour l'entraînement des jeunes le mercredi après-midi, à hauteur de 50 % de la dépense s'élevant à 600 € pour la saison 2013/2014. Le montant de cette subvention est en conséquence fixé à la somme de **300 €**. Le Maire est chargé de faire procéder à son versement.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES :**

**DELIBERATION N°D20140130-010** (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subvention formulées dans le cadre de l'organisation de voyages scolaires auxquels participeront des enfants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de **41 €** aux élèves concernés suivants :

- **Voyage scolaire en Angleterre du 10 au 14 février 2014 (Collège Léo Délibes de Fresnay sur Sarthe) :**  
BESLIN Elfenn – « 7 rue Aux Gélines »
- **Voyage scolaire en Espagne du 22 au 28 février 2014 (Lycée Colbert de Torcy de Sablé sur Sarthe) :**  
FRANCOU Noémie – « 14 rue des Forgerons – Le Gué Ory »

Le Maire est chargé de faire procéder au mandatement de ces sommes qui seront versées directement aux familles concernées, avec information portée à connaissance auprès des établissements scolaires.

### **MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :**

**DELIBERATION N°D20140130-011 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)**

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder au mandatement, avant le vote du budget primitif 2014, de la facture relative à l'achat des arbres plantés sur le parking de la salle polyvalente, et d'ouvrir en conséquence les crédits correspondants sur la section d'investissement, comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

##### **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

**Article 2121 – Plantation d'arbres et d'arbustes : 232 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

considérant que le montant de cette dépense est inférieur au quart des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent,

- s'engage à inscrire cette dépense d'investissement au budget primitif 2014,
- autorise le Maire à mandater cette dépense avant le vote du budget primitif 2014.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN MATERIEL CUISINE CANTINE ET SALLE POLYVALENTE :**

**DELIBERATION N°D20140130-012 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)**

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de contrat de maintenance du Groupe Benard S.A., pour le contrôle et l'entretien régulier du matériel de cuisine de la cantine (fourneau, friteuse) et de la salle polyvalente (fourneau, bain marie).

Le contrat prévoyant une visite annuelle systématique moyennant une redevance de **430 € ht** révisable chaque année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

### **BIEN SANS MAITRE « 6 RUE DES TISSERANDS » :**

Le Maire indique avoir été saisi par écrit par Mme Blossier-Rouziès au sujet de la maison située « 6 rue des Tisserands » cadastrée B n°588, inoccupée depuis le décès de son propriétaire en 1996, et jouxtant sa propriété située *Rue du Logis*. Cette maison commençant à être en péril, devient dangereuse et cause des nuisances aux habitations voisines.

Le Conseil général de la Sarthe, créancier au titre de l'aide sociale dont bénéficiait cette personne, n'a jamais effectué les démarches afin de régler cette succession, et n'est plus à ce jour en possession du dossier qui a été détruit.

Des démarches entamées en 1998 avec la nomination d'un conciliateur à la demande des différents voisins, sont restées sans suite. Des démarches également entreprises par le notaire de Mme Blossier-Rouziès depuis 4 ans sont restées vaines. Et un courrier du Maire transmis en juillet 2012 à l'étude notariale de Fresnay sur Sarthe auprès de laquelle la succession avait été ouverte, afin de relancer ce dossier, est resté sans réponse.

M. le Maire souhaitant résoudre cette affaire complexe, il demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à entamer toutes les démarches, notamment auprès des Domaines de l'Etat, afin de trouver une solution.

Le Conseil municipal donne son accord. Affaire à suivre.

#### **CARNAVAL DE L'ECOLE ORGANISE PAR L'APE DU SIVOS ASSE-SOUGE :**

La salle polyvalente sera mise gracieusement à disposition de l'APE Sougé/ Assé à l'occasion du carnaval de l'école qui sera organisé le 15.02.2014 de 14h à 18h. Les enfants circuleront dans les rues de Sougé entre 14h30 et 16h00 selon un parcours défini à l'avance.

Des précisions complémentaires seront demandées concernant l'occupation de la salle (besoins en tables, chaises, cuisine, etc...).

#### **PROBLEME DE DISTRIBUTION DU COURRIER (REPONSE DE LA POSTE) :**

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier réponse du groupe La Poste suite à la pétition adressée au mois de décembre 2013 (co-signée de plusieurs Maires).

Le contenu de cette réponse étant le suivant : le taux de couverture des tournées oscille entre 99 et 100 % ; la non-couverture serait quasiment liée en totalité à des arrêts maladie. La qualité du service ressort à 86 % en Sarthe en 2013 pour un objectif fixé à 85 %.

Une copie de cette réponse sera transmise aux Maires de la CCAM et commerçants artisans de Sougé signataires de la pétition.

#### **VENUE DE MGR L'EVEQUE DU MANS A SOUGE :**

Monseigneur Yves LE SAUX, Evêque du Mans, fera une visite pastorale du 10 au 16 février 2014, dans les paroisses de Oisseau-le-Petit, Fresnay-sur-Sarthe et Sougé le Ganelon.

A cette occasion, un accueil lui sera réservé le mercredi 12 février 2014 en Mairie (avant une visite au foyer Anaïs). Les Membres du Conseil sont invités à venir partager ce moment. Une visite des établissements Cochet est également prévue le jeudi 13 février après-midi.

#### **RAPPORT DES ADJOINTS :**

##### **Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :**

- Arbres parking salle polyvalente plantés avec poteaux de protection.
- Aménagement abords lavoir de la Fontaine terminé.
- Pose de lambris à la salle polyvalente en partie basse du pignon côté entrée, en cours.
- Coffrage / bardage du socle de la fontaine place du Placître réalisé prochainement.

##### **Commission « Bâtiments communaux – cimetière » - M. DUVAL :**

- Store / rideaux des anciennes classes en mauvais état.
- Problème de sifflement dans l'église : lié au chauffage sans certitude (les Ets Delestre intervenus ce jour n'ayant pas identifié le problème). A suivre.

##### **Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET :**

- Marquage parking salle polyvalente réalisé (36 places de stationnement).
- Réfection bandes STOP carrefour mairie/presbytère effectuée ainsi que réfection partielle passage piéton rue de la Martinière.

- La Renardière-Prémou : le béton réalisé fin 2013 pour stabiliser la chaussée a été emporté par des courants d'inondations.
- Marquage rue du Puis Forget en attente.

**Commission « Communication Culture » / Commission « accessibilité » - M. MONNIER :**

- Bulletin distribué le 11.01.2014

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- ♦ **Plaque « place du 19 mars 1962 »** en commande auprès des PF Collet – coût 434 € comprenant fourniture et pose d'une plaque en granit poli gravée + armatures porte-drapeaux avec 2 drapeaux.

Cette plaque sera inaugurée lors de la cérémonie commémorative du 19 mars 1962 qui aura lieu

**Le dimanche 16 mars 2014**

(Messe à 10 h 00, cérémonie au Monument aux Morts à 11 h 00, inauguration à 11 h 45 place face à la boulangerie).

A cette occasion, un hommage particulier sera rendu aux 4 soldats de Sougé morts en Algérie  
**BAUDOIN Roger, BRANCHU Pierre, COULON Jacques, GALPIN René**

**La population est invitée à ce moment exceptionnel de Commémoration organisé par les A.F.N. et la Municipalité, en signe de mémoire.**

- ♦ **Problème fuite lagune** : la cuve concernée a été dégagée afin de mieux appréhender le problème, il pourrait s'agir d'une fuite entre la membrane de la cuve et les tuyaux d'évacuation. Un courrier de convocation a été adressé en Recommandé à la **SAS Jean Voisin** afin d'approfondir le sujet.
- ♦ **Association des « Lyres de Haute Sarthe »** : un concert sera donné à Sougé le dimanche **15 juin 2014** moyennant un cachet de 400 € qui sera versé sous forme de subvention (cf délibération ci-dessus relative au vote des subventions aux associations).
- ♦ **Circuit des vieilles mécaniques** : sera de passage à Sougé le **dimanche 3 mai 2014**.
- ♦ **Dossier propriété « 3 rue de l'Escole Corbin »** : propriété vendue ; les nouveaux propriétaires rencontrés en Mairie ont été informés des démarches à effectuer au titre du Code de l'Urbanisme dans le cadre de travaux qui affecteraient notamment le garage. D'autre part, le Maire informe le Conseil que le vendeur s'est mis en règle vis-à-vis de la commune au sujet de sommes dues, prélevée à sa demande sur le produit de la vente.
- ♦ **Chemin piétonnier reliant la rue aux Gélines au futur lotissement** : les actes de vente et d'échange ont été signés en l'Etude des notaires associés de Fresnay sur Sarthe le 11.01.2014.
- ♦ **Problème chaudière vestiaire stade** : la Socotec reconnaissant une erreur d'appréciation, propose de prendre en charge 50 % de la dépense relative aux travaux de réhaussement du conduit de fumée (pour mémoire 815 € ttc). Les négociations seront poursuivies lors d'un second rendez-vous avec le Directeur d'Agence du Mans, fixé au 31.01.2014 en Mairie, afin d'obtenir la prise en charge de la totalité.

♦ **Courrier de la Société Sportive Sougéenne** listant les différents travaux et entretiens à réaliser. L'ensemble des points a été vu sur place en présence d'un membre de la SSS le samedi 25.01.2014. Actions correctives en cours.

♦ Les **70 ans de la Société Sportive** seront fêtés le 06 juin 2015 (salle polyvalente réservée).

♦ **Calendrier :**

-Soirée *Choucroute* de la Société Sportive le 01.02.2014

-Conseil d'école le 10/02/2014

-Commission d'ouverture des plis du marché lotissement le 18.02.2014 à 14h00 suivie d'une réunion de pré-validation du projet assainissement secteurs Basse-Cour et Puits Forget avec la Sté Safege

-Commission Finances le 18.02.2014 à 20h00

-Cérémonie de citoyenneté le 1<sup>er</sup> mars 2014 à 11h00

♦ **Prochaines réunions du Conseil municipal :**

- mardi 25 février 2014 (vote du Compte Administratif - Présentation du Document Unique)

- jeudi 27 février 2014 (vote du Budget Primitif – Attribution du marché Lotissement - Composition du bureau de vote élections municipales)

♦ **Elections municipales :** la liste des 15 candidats pour les scrutins du 23 et 30 mars est énoncée.

♦ **Demandeurs d'emploi :** - **Au 15.01.2014 :** 52 (-4) dont 30 hommes et 22 femmes – 36 indemnissables.

**QUESTIONS DIVERSES :** néant.

La séance est levée à 23h20.

**Numéros d'ordre des délibérations prises :**

D20140130-001

D20140130-002

D20140130-003

D20140130-004

D20140130-005

D20140130-006

D20140130-007

D20140130-008

D20140130-009

D20140130-010

D20140130-011

D20140130-012

La Secrétaire,  
Sylvie BEUCHER.

Le Maire,  
Philippe RALLU.